



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE 27 FÉVRIER 2012, À 19 H 30

SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-49

TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal a adopté à sa séance du 6 février 2012 le projet de résolution numéro 2012-49;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, **dans la salle du conseil au 100, rue du Centre-Civique, le 27 février 2012, à 19 h 30;**

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE l'objet du projet de résolution numéro 2012-49 est d'accorder la transformation d'un garage en pièce habitable aux fins d'un bureau de services professionnels ainsi que la dérogation au règlement de zonage numéro 845 afin de permettre une marge latérale droite de 4,15 mètres plutôt que la marge prescrite de 5,5 mètres;

QUE ce projet de résolution vise le 391, rue Alphonse-Richer (zone H-63);

QUE ce projet de résolution contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du greffier, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE, ce
18^e jour de février 2012.

ESTELLE SIMARD, LL.L., D.D.N.
GREFFIER